Declaration de succession

Par bonjour

Bonjour,

Nous avons déposé une déclaration de succession en notre nom personnel (avec paiement) au service des impôts, car le notaire ne le faisait pas suite à des complications.
La déclaration a été acceptée.
Nous nous rendons compte que nous avons probablement fait une erreur.
Devons nous rectifier la déclaration, sachant que le décès a eu lieu il y a plus de 7 ans? Y a t-il prescription?

Merci

Par ESP

Bonjour,
Une déclaration rectificative n'est plus possible. Le délai de rectification par l'administration fiscale est également dépassé.

S'agit-il d'un problème de plus-value?
Pour mieux comprendre, pouvez vous préciser svp ?

Par bonjour

Bonjour,
Il ne s'agit pas d'un problème de plus value.
Une petite partie de l'actif n'a pas été déclarée, car nous n'avions pas les bonnes informations.
Merci